



Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juillet 2017

Présent-es : Jean-Louis Grau, président, Isabelle Bieri, Pascal Dessoulavy, Anne Gex, Fabien L'Eplattenier, Léonore Lovis, Christine Vaucher, membres du comité

Janine Burri, Bruno Burri, Françoise Berger Vuille, Renée Sallin, Janine Beuret, Mado Grize, François Dehusses, Claire Paquier, Nadine Paillaud, Sonia Authier, Jean-Pierre Authier, Nema Kabach, Anne Zwahlen (Latitude 21)

Excusé-es : Bénédicte Saouter, Doris Bassin-Khan, Serge et Marie-Jeanne Ronchi, Hugues Eynard, Philippe de Dardel, Christina Hofmann, Kurt Ryf

Ordre du jour

1. Message de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 2016
3. Rapport d'activité du comité pour 2016/17
4. Comptes 2016
5. Rapport des vérificateurs de comptes
6. Approbation des comptes 2016
7. Présentation du budget 2017
8. Approbation du budget 2017
9. Démissions et élection des membres du comité
10. Divers

1. Message de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres et en particulier à Madame Zwahlen qui représente Latitude 21.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 2016

Le président demande si la parole souhaite être prise. Personne ne se manifeste. Le procès-verbal est considéré comme adopté, avec remerciements à son auteur.

3. Rapport d'activité du comité pour 2016/17

Le président rappelle que l'année 2016 a été difficile. Le comité donne lecture du rapport détaillé qui a été envoyé à tous les membres lors de l'invitation à l'assemblée générale et qui fait partie intégrante du présent procès-verbal. Seuls quelques éléments sont dès lors repris.

Action chèvres : Les prêts de chèvre reste le point central. En 2016, 7 chèvres ont été acquises, l'élément limitant étant la difficulté d'acquérir des chèvres de la race « guerra » présentant de bonnes capacités laitières et de résistance. Aucune chèvre n'a dû être retirée, ce qui démontre que les femmes respectent les règles posées.



Action couscous : les difficultés signalées par Nema ont donné lieu à une séance du comité qui s'est tenue le 13 avril 2016. Actuellement, seules quelques femmes poursuivent leur activité.

Alphabétisation : Les cours, interrompus en avril 2016 suite au manque d'intérêt des femmes, ont repris en octobre 2016. Des questions ont interpellé le comité, telles que celle de savoir s'il faut participer financièrement aux trajets des femmes pour se rendre aux cours ou verser une rémunération pour favoriser la participation à ces cours.

La cantine : correspond au centre de soutien alimentaire. Tout s'est très bien déroulé.

Perspectives et limitations : de nouvelles ressources et idées sont appelées de ses vœux par le comité.

AMSAE : aucun don mauritanien n'a été reçu en 2016. Aucun soutien durable n'a pu être mobilisé sur place.

Conclusion : le président remercie Nema Kabach pour tout ce qu'il a fait sur place au cours de la décennie écoulée.

Le président donne la parole à Nema Kabach et l'invite à se déterminer sur le rapport et sur la situation en Mauritanie.

Nema Kabach distribue un rapport à l'assemblée et il en donne lecture. Il précise que Popa est le gardien du centre et que 2000 Ouguiyas représentent actuellement environ CHF 6.00. Le rapport de Nema Kabach est réputé faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Le président se dit choqué d'avoir vu sur place un malade à qui une nourriture quotidienne est donnée. Il est sous une bâche et enchaîné, Nema Kabach précisant qu'il s'agit d'éviter qu'il ne prenne la fuite. Mado Grize indique qu'il faudrait investir de l'argent pour commander une ambulance et le faire conduire chez un psychiatre à Nouakchott.

Deux autres rapports sont remis au comité par Nema Kabach, soit :

- un rapport du responsable santé Bilal, concernant la cantine d'ACHEMA.
- un rapport d'activité pour les cours d'alphabétisation des femmes de El Bekaye

Il est donné lecture de ces deux rapports à l'assemblée générale.

Il est précisé que s'agissant des cours, l'accent sera mis sur les cours d'arabe, prioritaires, avant de favoriser les cours de français.

Le président donne la parole à Madame Zwahlen de Latitude 21. Celle-ci rappelle que Latitude 21 comporte actuellement 18 associations. Elle soulève deux questions, soit d'une part les difficultés rencontrées par AMSAE sur place. Elle demande quelles sont les formes d'organisation de base sur place. L'autre question concerne l'alphabétisation et l'application concrète que les femmes peuvent faire de celle-ci. Mado Grize répond que l'alphabétisation permet aux femmes de voter, de lire le Coran et de favoriser leur indépendance morale. Madame Zwahlen demande si ACHEMA entend proposer de nouveaux projets à Latitude 21. Il lui est répondu que cela dépendra des décisions de la nouvelle équipe. Madame Zwahlen rappelle que les membres de Latitude 21 ont des niveaux d'organisation très différents. Elle relève la qualité des rapports et textes présentés par ACHEMA qui se situe dans le haut de la



moyenne. Elle encourage les membres à suivre les formations – la prochaine ayant lieu le 2 septembre 2017 – et à demander de l'aide si nécessaire.

S'agissant des projets 2017, Madame Zwahlen constate que Latitude 21 a environ CHF 470'000.00 à distribuer pour des demandes qui dépassent CHF 600'000.00, ce qui signifie qu'il n'est plus possible de soutenir la totalité des actions. La présidence de Latitude 21 sera à l'avenir assumée par Jean Studer qui remplace Monsieur Forster. Il est rappelé que s'agissant de la recherche de fonds, Latitude 21 ne s'adresse qu'aux autorités publiques. Le canton de Neuchâtel n'a pas baissé sa contribution, ce qui est une bonne nouvelle, dès lors que la Confédération fournit le 40% du budget de Latitude 21. Il reste comme réservoir les communes, ce qui pourrait influencer le montant financé par la confédération.

Les critères qui permettent de connaître la procédure à suivre et de définir un bon projet ont été revus et harmonisés par Madame Zwahlen. Ces critères sont disponibles sur le site de Latitude 21, auquel ACHEMA est invitée à se référer si elle entend formuler à l'avenir un nouveau projet.

Madame Zwahlen rappelle que chaque projet est évalué pour lui-même, par le secrétariat général et la commission technique, puis par la commission financière qui se concentre sur la santé de l'association et sa capacité financière. Un autre critère concerne le pourcentage de financement propre de l'association qui doit assumer au moins 20% du projet, Latitude 21 en assumant au maximum le 80%. Certaines associations ont retardé ou bloqué leur adhésion car elles ne parvenaient pas à assumer ce 20%. Ces réactions ont interpellé Latitude 21.

Comptes 2016

Les comptes sont commentés par Léonore Lovis avec des critères de comparaison entre les coûts budgétés et les coûts effectifs. Les comparaisons sont effectuées sur les valeurs en Ouguiyas pour éviter que les fluctuations du taux de change n'influencent l'évaluation de la situation.

Centre de soutien alimentaire : les estimations 2016 étaient basées sur les coûts 2015. Le centre a coûté CHF 11'106, soit le 98% de ce qui avait été budgété. Il s'agit d'une activité connue et donc facile à évaluer.

Chèvres : les dépenses effectives se sont élevées à CHF 1'224, ce qui correspondent à 73% du budget. Cette différence est due au fait que 7 nouvelles chèvres, et non 10, ont été acquises.

Couscous : les dépenses effectives sont de CHF 1'311 et sont nettement inférieures au budget (39%). Pour les motifs expliqués dans le rapport, l'activité qui prévoyait l'implication de 30 femmes a dû être réduite et, bien que 30 femmes y aient participé les trois premiers mois de l'année, seules 6 femmes ont participé au projet le reste de l'année. Cette situation a eu un impact sur les frais, tels que ceux de location.

Alphabétisation : la planification s'appliquait à une centaine de femmes, réparties en 8 groupes, avec 4 heures de cours/ semaine /groupe. L'interruption due aux tensions a modifié la donne, diminuant fortement le nombre de femmes suivant les cours. Les frais de transport des femmes, offerts à partir d'octobre 2016, n'avaient pas été budgétés. Les dépenses effectives, d'un montant de CHF 847, représentent seulement 20% du montant budgété.



Carottes : pour rappel il s'agissait de séchage de carottes durant la bonne saison pour ensuite pouvoir utiliser ces dernières dans le centre de soutien alimentaire d'ACHEMA et ainsi limiter les frais durant la mauvaise saison. Le séchage de carotte ne s'est pas fait, car il y avait suffisamment de stock.

Briqueterie : Un projet de briqueterie destiné à deux hommes avait été proposé par Nema. Dans la mesure où ce projet ne correspond pas aux buts de l'association, il avait été proposé que l'aide soit faite sous forme d'un prêt. Ce projet n'ayant cependant pas été mis sur pied, le prêt n'a pas été sollicité.

Salaire de Nema Kabach: ce dernier fait l'objet d'une rubrique spéciale par rapport aux autres salaires, car ses activités sont transversales. CHF 5'144.00 lui ont été versés sur l'ensemble de l'année.

Artisanat : de nouveaux articles provenant de Mauritanie sont arrivés en Suisse et peuvent être acquis soit dans les marchés, soit à l'issue de l'assemblée générale.

La cotisation à Latitude 21 est versée à hauteur de CHF 200.00 dont ACHEMA reste membre.

Le total des charges budgétées s'élevait à CHF 36'369. Le total des charges effectives s'est élevé à CHF 25'109.

Une demande de fonds avait été faite à Latitude 21 pour CHF 23'881. Le montant accordé a été de CHF 16'830. Il est précisé que le rapport à Latitude 21 peut être consulté à la fin de l'assemblée générale.

L'assemblée générale est invitée à se manifester. Aucune question n'est posée.

Le compte de résultat et le bilan sont distribués et commentés par Léonore Lovis.

Compte de résultats :

Les revenus (produits) correspondent aux rentrées financières. Le total des produits en 2016 s'élève à CHF 37'974.60. Les dons reçus s'élèvent à CHF 14'992.60. Le soutien de Latitude 21 est de CHF 13'963.00, ce qui prend en compte un remboursement qui a été exigé d'ACHEMA en lien avec le financement reçu pour 2014-2015. Il est précisé que le montant de CHF 2'800.00, apport exceptionnel pour la soirée de soutien du 15 octobre 2016, correspond au plat principal offert par Pascal Dessoulavy. Les autres produits proviennent des ventes d'artisanat mauritanien et de t-shirts ainsi que de la soirée de soutien.

Les charges s'élèvent, au total, à CHF 27'482.77. Les charges correspondent aux différentes dépenses pour les projets, aux frais d'achat de l'artisanat destiné à la vente, aux variations de stock et à d'autres charges tels que :

- Des frais de loyer communs à tous les projets, de CHF 1'028.73.
- Le salaire de Nema Kabach, coordinateur des projets sur le terrain, de CHF 5'143.65.
- Les frais de voyage de Nema Kabach pour se rendre en Suisse, de CHF 910.00.

Pour le détail, il est renvoyé au compte de résultats.

Le bénéfice pour 2016 est de CHF 10'491.83 CHF.

Il est à signaler que sans la contribution de Latitude 21, les comptes auraient présenté un déficit de CHF 3'471.17.



Bilan

Le bilan est à l'équilibre, la somme des actifs et la somme des passifs étant de CHF 52'533.33 chacun. Le capital au 31 décembre 2016 est de CHF 51'842.83.

La parole est donnée à l'assemblée. Aucune question n'est posée.

4. Rapport des vérificatrices de comptes

Les vérificatrices de compte, Françoise Berger Vuille et Doris Bassin-Khan, proposent l'adoption des comptes pour 2016 qui présentent un bénéfice de CHF 10'491.83 et un capital de CHF 51'842.83.

5. Approbation des comptes 2016

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée au comité. Il est précisé que, contactées, les vérificatrices de comptes ont accepté de fonctionner pour un nouvel exercice. Léonore Lovis est chaleureusement remerciée pour son travail.

6. Présentation du budget 2017

Les documents nécessaires sont distribués à l'assemblée. La structure est la même que celle adoptée pour les comptes 2016. Chaque poste est commenté par Léonore Lovis, étant rappelé que le salaire de Nema Kabach est traité séparément, car transversal à tous les projets. Il est rappelé également que pour des raisons historiques tous les salariés touchent un 13^{ème} salaire.

Le total des charges budgétées est de CHF 27'567. Pour les revenus (produits), CHF 15'000.00 de dons et CHF 2'650 provenant des ventes sont budgétés, ces revenus étant basés sur les valeurs de 2016.

Les charges sont supérieures aux revenus et un déficit de CHF 9'917 est attendu, notamment en raison du fait qu'aucune aide n'a été demandée à Latitude 21 pour 2017. Il est relevé que les revenus peuvent être augmentés par des actions spéciales, telle que l'organisation d'un repas de soutien.

Deux points sont relevés :

- L'aide au transport pour favoriser la participation des femmes dans le cadre du projet d'alphabétisation. Il est toutefois à relever que ce coût représente environ 60% du projet total, ce qui paraît démesuré, car il représente 2,5 fois le salaire d'un enseignant.
- Le salaire de Nema Kabach en raison de la diminution des activités dans le cadre du projet couscous et alphabétisation. Des discussions ont eu lieu avec Nema Kabach mais n'ont pas abouti. La question devra être reprise par le nouveau comité, étant précisé que le salaire de Nema Kabach représente 21% du budget total de l'association pour 2017. Cumulés avec les locations versées à Nema Kabach et le remboursement de son billet d'avion pour venir en Suisse, les montants représentent environ le 30% du budget total de l'association. Il appartient dès lors à l'assemblée générale de valider le cas échéant ces dépenses.

Mado Grize intervient sur la question des frais de transport. A son avis, seules 4 femmes mériteraient une indemnité de déplacement, mais cela générerait d'autres difficultés, raison pour laquelle elle rejoint l'avis de Pascal Dessoulavy qu'il ne faut verser aucune indemnité.



Le président donne la parole à l'assemblée.

7. Approbation du budget 2017

L'assemblée approuve le budget. Madame Zwahlen relève que les comptes sont approuvés par année civile. Si une demande devait être faite pour 2018, elle devra être déposée pour fin septembre 2017.

8. Démissions et élection des membres du comité

Jean-Louis Grau confirme sa volonté d'être remplacé.

Par courrier du 21 mai 2017, plusieurs membres ont demandé à être remplacés. Deux éléments motivent principalement cette décision : le fait que Mado qui intervenait sur place comme un chef d'entreprise soit revenue en Suisse en raison de ses problèmes de santé et l'entrée dans Latitude 21 qui a généré un certain nombre de réflexion au sein du comité, notamment quant à la distinction subtile entre aide humanitaire et aide au développement. Sous réserve de la transmission des documents, les membres démissionnaires prennent acte que la nouvelle équipe prend immédiatement le relais. Fabien L'Eplattenier permettra d'assurer la transmission des informations, les autres membres du comité demandent à être relevés.

L'assemblée prend acte de la démission d'Isabelle Bieri, de Pascal Dessoulavy, de Anne Gex, de Jean-Louis Grau, de Léonore Lovis, de Bénédicte Saouter, et de Christine Vaucher.

Le président donne lecture du courrier recommandé du 03 mai 2017 par lequel Mado Grize se propose pour reprendre la présidence de l'association. Il indique qu'il appartiendra à cette dernière de proposer, le cas échéant Mado Grize, des membres.

Mado Grize ne souhaite pas s'exprimer. Elle demande que l'assemblée générale se détermine au sujet de sa candidature.

L'assemblée élit Mado Grize à la majorité, avec 5 abstentions.

Mado Grize informe l'assemblée générale que les futurs membres du comité sont : Fabien L'Eplattenier, Florence Maire (absente), François Dehusses. Elle cherchera encore d'autres membres.

Les candidatures sont soumises au vote : favorables : 11, contre : 0 ; abstentions : 6

Un membre de l'assemblée exprime son regret que les nouveaux membres ne soient pas connus, ce qui rend le vote difficile et justifie les abstentions.

Mado Grize prend la parole. Elle tient à remercier tout particulièrement Jean-Louis Grau pour la présidence assumée depuis 2012, Pascal Dessoulavy et Isabelle Bieri pour l'avoir soutenue au début de son intervention et le comité pour son intervention.

11. Divers

Aucune proposition n'est faite.

La séance est levée à 20 heures 10